APN

L'opposition parlementaire dénonce une «programmation démentielle»

Son action n'était certes, pas de l'ampleur de celle du 30 novembre dernier à l'occasion du vote du projet de loi de finances 2016, mais l'opposition parlementaire a récidivé le coup, avant-hier pour dénoncer «une programmation démentielle de lois dangereuses pour le pays, liberticides contraire à la Constitution et remettant en cause le multipartisme et la citoyenneté».

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Ambiance tendue, avant-hier jeudi, à l'occasion d'une séance plénière consacrée à l'adoption de pas moins de quatre projets de lois, celui des statuts des officiers de réserve, celui des statuts des personnels militaires, celui portant organisation de la profession de commissaire-priseur et celui portant règlement budgétaire pour l'exercice 2013, séance, par ailleurs, reportée à lundi prochain faute de… quorum.

Les députés de l'opposition dont les chefs de groupes parlementaires se sont concertés la veille, ont, en effet, observé un sit-in de protestation dans le hall de l'hémicycle, au moment où le président de l'APN attendait que le quorum nécessaire à la validation de cette plénière de vote soit atteint. Attente, longue attente vaine puisqu'il a dû annoncer en début d'après-midi, le report de cette séance à après-demain lundi, près de cent députés étaient présents, loin des 220 requis par le règlement intérieur de l'Assemblée.

Entre-temps, les députés du PT, de l'AAV, du FFS, du FJD et ceux du mouvement de la construction nationale auxquels s'est joint, dans une première, Mohamed Edhaoui, d'El Karama que préside Mohamed Benhamou, réputé pour son allégeance au pouvoir défiant toute éthique, ont observé un rassemblement dans le hall de l'hémicycle. Pancartes à la main où étaient portés nombre de mots d'ordre de circonstance, les Chaffaï Bouaïche (FFS), Nadia Chouitem (PT), Lakhdar Benkhellaf (FJD), Youcef Khababa (Nahda), Fillali Ghouini (Islah), Naâmane Laouar (MSP) aux côtés de leurs collègues, ont longtemps, dénoncé ce qu'ils considèrent être un calendrier «démentiel de lois dangereuses pour l'avenir du pays, de lois liberticides contre le multipartisme et contraires à la Constitution, des lois antidémocratiques en remettant en cause la citoyenneté». Pour eux, «rien, absolument rien ne justifie, certainement pas l'urgence que brandit le gouvernement, la programmation «d'un arsenal de projets de lois pendant le Ramadhan». Une programmation «expéditive de projets de lois importants et décisifs pour l'avenir du pays», et «inique qui menace même le processus démocratique, les droits politiques et les libertés fondamentales en Algérie», relèvent-ils encore.

Photo : NewPress

Levée de boucliers à l'APN.

Des griefs qui n'étaient pas de nature à effaroucher le parti majoritaire. Le président du groupe parlementaire du FLN accuse, en effet, ces députés de l'opposition de nourrir des «préjugés sur des projets de lois qui sont encore au stade de projets qui vont être débattus et enrichis».

Cette levée de boucliers des parlementaires de l'opposition augure d'une semaine extrêmement chaude à la Chambre basse du Parlement puisque cette dernière est appelée, dès demain, dimanche, à passer en revue les fameux projets de lois «dangereux» et «liberticides», dont le projet de loi organique fixant l'organisation des deux Chambres du Parlement, le projet de loi relatif au régime électoral et le projet de loi organique relatif à la haute instance indépendante de surveillance des élections.

Deux projets de lois dont la séance de vote, prévue jeudi prochain, est fortement attendue.

M. K.

LES POLICIERS ONT INVOQUÉ UN «PROBLÈME DE CONFORMITÉ»

Les journalistes d'*El Watan* empêchés d'accéder à leur nouveau siège

Les journalistes et responsables du quotidien* El Watan *ont eu la mauvaise surprise de constater, hier, qu'ils ne pouvaient pas rejoindre leur nouveau siège sis à Kouba, vers lequel ils ont déménagé la veille.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Les policiers qui ont pris position sur les lieux ont invoqué un «problème de conformité» du nouveau siège. Concrètement, il s'agirait des deux étages supplémentaires que le journal a fait construire en sus des six figurant sur le permis de construction. En sus d'un terrain connexe utilisé comme parking et autour duquel il y aurait litige. Du côté de la direction du journal, l'on se refuse à tout commentaire.

«Alors que l'immeuble est achevé, nous avons entamé les déménagements mercredi soir. Hier soir, des policiers, sans aucun mandat de justice, se sont présentés pour empêcher les travailleurs d'entrer. Motif ? Un terrain connexe qu'on utilise comme parking. Le wali a fini par donner ordre de nous laisser entrer tout en émettant des réserves sur le parking. Et voilà que ce matin (hier, Ndlr), un officier de police est arrivé avec des "contre-ordres" pour nous empêcher d'occuper le siège», relate un journaliste. A la question de savoir quelle sera la suite, et si le collectif des journalistes allait revenir au nouveau siège, notre interlocuteur précise : «On attend dimanche.»

Sur le bien-fondé du motif invoqué par les policiers, notre confrère note : «Ils (les responsables du journal, Ndlr) ont l'autorisation pour construire un autre étage. Ils ont déposé un dossier et il n'y a jamais eu de réponse.

Est-ce que cela est lié aux tentatives de musellement des titres privés souvent critiqués par des membres du gouvernement pour leur liberté de ton ?» C'est le deuxième épisode de l'affaire d'*El Khabar* (après le gel de la transaction de vente de ses actifs au profit du groupe NessProd, Ndlr)», croit savoir un autre journaliste du quotidien. «Même s'ils (les pouvoirs publics) savent qu'ils n'ont pas raison, ils vont essayer de déranger le plus longtemps possible. Sinon pourquoi attendre le jour du déménagement pour évoquer un problème de conformité qui aurait dû être invoqué plus tôt ?», note notre interlocuteur. «La police, présente en force ce matin (hier) devant le nouveau siège d'*El Watan*, a donné ordre de quitter les lieux. Le siège est fermé jusqu'à dimanche. Qu'est-ce qui va se passer ? Personne ne sait», affirme un autre journaliste.

Au sein du collectif des journalistes, on se dit inquiet mais déterminé. «Ce genre de comportement ne m'étonne pas. Si ce n'est pas ce problème on nous trouvera un autre. Le plus important, c'est que le journal sorte demain (aujourd'hui, Ndlr)», soutient un journaliste. A noter que le journal paraîtra normalement ce matin.

Y. D.

SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (SNJ)

Communiqué

Nos confrères du quotidien *El Watan* devaient inaugurer, ce week-end, leur nouveau siège national, un joyau architectural sis au quartier du Ruisseau, à Alger, et bâti au prix d'un effort financier sur fonds propres. Cette bâtisse, dont les travaux de réalisation ont été entamés il y a quinze ans, fait, incontestablement, la fierté de toute la presse nationale en ce qu'elle symbolise comme accomplissement, le long processus de l'autonomie totale d'un des tout premiers titres de la presse indépendante, née en Algérie il y a de cela vingt-six ans.

Nos confrères ont été, toutefois, surpris, en pleine nuit de jeudi à vendredi, alors qu'ils procédaient au déménagement nécessaire pour aménager les nouveaux locaux, par un invité-surprise : un dispositif policier déployé alentour du nouveau siège pour interrompre toute l'opération.

Officiellement, aucune explication n'a été fournie à nos confrères, si ce n'est de peu convaincantes raisons avancées par un élu local de l'APC de Kouba et du wali délégué. A l'évidence, la décision d'empêcher la rédaction d'*El Watan* de s'installer dans ses nouveaux locaux se situe largement au-dessus de ce niveau des responsabilités.

Elle est à chercher à des niveaux supérieurs de la hiérarchie étatique, comme en témoigne le déploiement rapide et toujours en vigueur du reste, du dispositif policier obligeant, in fine, nos confères à revenir dans les anciens locaux d'*El Watan,* à la Maison de la presse Tahar Djaout, à Alger, avec tout ce que cela induit comme désagréments. Désagréments, mais aussi inquiétudes légitimes quant aux suites que le pouvoir réservera à cette affaire qui ne fait certainement que commencer.

Le Syndicat national des journalistes, qui exprime, naturellement, toute sa solidarité à ses confrères d'*El Watan*, s'interroge sur les desseins réels de cette décision, assurément prise en haut lieu, et consistant à «invalider» le droit de jouissance d'un bien propre à un quotidien, il est vrai connu pour s'être toujours distingué par une ligne éditoriale pas souvent conforme aux standards conçus par le pouvoir en guise de normes «déontologiques», voire même journalistiques.

Comme dans l'affaire *El Khabar*, l'on a affaire, ici, à un autre cas type du traitement par le «deux poids, deux mesures» par un pouvoir qui déploie les gros moyens pour bloquer un ambitieux projet médiatique, par souci de protéger quelques misérables mètres carrés réclamés par une APC, et fermant complaisamment l'œil sur des centaines de cas de violations des lois régissant le secteur. Cela va de l'audiovisuel au code de l'information en passant par la législation du travail que certains médias, tous proches du pouvoir, par hasard, ne reconnaissent même pas, jetant, au passage, dans la précarité et l'incertitude des lendemains, des milliers de nos confrères.

P/ le Syndicat national des journalistes, le Secrétaire général, Kamel Amarni

LOI SUR L'OBLIGATION DE RÉSERVE DES MILITAIRES

Le violent réquisitoire de Khaled Nezzar

«Aucune raison objective qui justifierait une telle infamie ». Tel est l'avis de l'ex-ministre de la Défense Khaled Nezzar qui, à travers un entretien qu'il a accordé au journal en ligne Algérie Patriotique, a livré le fond de sa pensée sur la controversée loi par laquelle on veut intimer l'ordre aux militaires d'observer un devoir de réserve. Il dit tout ce qu'il pense de ce projet de loi, mais également de son initiateur, le chef d'état-major de l'ANP Ahmed Gaïd-Salah.

Khaled Nezzar n'y est pas allé de main morte pour dénoncer ce qu'il appelle de «grave dérive liberticide», cette loi entrée dans le processus devant aboutir à la promulgation du devoir de réserve imposé aux militaires. Dans son esprit même, juge le général Nezzar, ce projet de loi constitue une menace contre la liberté d'expression et une atteinte aux valeurs démocratiques.

En fait, selon l'ancien ministre de la Défense, la mise en branle du dispositif, avec cette célérité, pour aboutir au plus vite à la promulgation de cette controversée loi s'explique par la peur ou le manque de confiance des autorités vis-à-vis des militaires, sinon comment expliquer que plusieurs textes en attente devant l'Assemblée nationale ont été différés sine die, des textes pourtant urgents pour accompagner l'application de la nouvelle Constitution plusieurs mois après son adoption ? Un empressement qui, en tous les cas, dénote ce que Nezzar appelle «l'inconsistance des autorités» avant de sortir des mots qui résonnent particulièrement fort lorsqu'il assène : «Aucune raison objective ne justifierait une telle infamie» pour ensuite s'en prendre à l'initiateur de ce projet de loi qu'il accuse d'avoir comme seul objectif : «Imposer le silence aux officiers retraités de l'ANP (...) priver une frange de la société algérienne de son droit de s'exprimer et de participer au débat national sur les questions qui engagent l'avenir de la nation.»

En tous les cas «ce projet de loi comporte une grave contradiction qui lui ôte toute légitimité», estime Khaled Nezzar pour évoquer, plutôt s'élever contre l'implication de l'armée dans la vie politique.

Là, il réservera quelques mots à celui qu'il appellera «l'initiateur de ce texte» pour évoquer, mais sans le nommer, le chef d'état-major de l'armée. «L'initiateur de ce texte veut, par le biais de cette démarche anticonstitutionnelle et antidémocratique, interdire aux anciens officiers de l'armée d'afficher leur opinion, alors que lui-même a ouvertement engagé à plusieurs reprises l'institution militaire dans l'arène politique.

Ce faisant, le chef d'état-major de l'ANP a annihilé ce projet de loi avant même qu'il ait été conçu et soumis à l'appréciation de nos élus. Il a bafoué ainsi la tradition de l'ANP qui, lors de la Constitution de 1989 qui consacrait la démocratie, s'était retirée d'elle-même du FLN, pour garantir une compétition politique saine».

Un tranché et tranchant point de vue que n'atténuera pas le propos tenu un peu plus loin dans l'interview par Khaled Nezzar qui s'est contenté de cette courte réplique : «On sait que chez le militaire fruste et mégalomane, beaucoup plus que chez d'autres, sommeille le diable de l'aventure» pour répondre à une question sur ce que le journaliste juge un acharnement du chef d'état-major de l'armée et vice-ministre de la Défense Gaïd-Salah de faire passer une telle loi, d'abord.

Puis, des compétences et des ambitions de ce dernier, sur lesquelles Khaled Nezzar ne s'est pas gêné pour dire ce qu'il en pense et ainsi alimenter d'une grosse charge l'inimitié presque de légende qui lierait les deux militaires.

M. Azedine